Assemblée extraordinaire des Chefs de l'APN
Du 9 au 11 décembre 2008 à Ottawa (Ontario) Résolution nº 47/2008

OBJET :	COLLECTE ET GESTION DES DONNÉES - ÉDUCATION
PROPOSEUR(E) :	Larron Northwest, mandataire, Première Nation crie de Samson, Alb.
COPROPOSEUR(E) :	Gilbert Whiteduck, Chef, Kitigan Zibi Anishinabeg, Qué.
DÉCISION :	Adoptée à l'unanimité

ATTENDU QUE :

A. Le Comité des Chefs sur l'éducation de l'APN considère la collecte et la gestion des données comme une priorité du domaine de l'éducation des Premières Nations;

B. Le gouvernement fédéral n'a pas débloqué suffisamment de fonds pour soutenir les écoles et les organismes d'enseignement des Premières Nations dans leurs activités de renforcement des capacités et de mise au point d'outils destinées à collecter, à analyser, à interpréter et à communiquer des données, des renseignements et des résultats de recherche récents sur l'éducation des Premières Nations;

C. Le gouvernement fédéral soutient les chercheurs, y compris les processus d'organismes n'appartenant pas aux Premières Nations mis en œuvre à l'intérieur et à l'extérieur des réserves, dont les résultats présentés par le gouvernement fédéral et les chercheurs sont inexacts et inappropriés;

D. Les écoles, organismes d'enseignement et communautés des Premières Nations présentent actuellement de nombreux rapports sur l'éducation au gouvernement fédéral sans obtenir la moindre preuve de responsabilisation réciproque concernant leur situation;

E. L'Enquête régionale longitudinale sur la santé des Premières Nations (ERS) est le seul projet de recherche entièrement contrôlé par les Premières Nations conformément aux principes de propriété, de contrôle, d'accès et de possession (PCAP);

F. L'élaboration d'un cadre national de gestion des données, d'information et de recherche sur l'éducation des Premières Nations doit être de nature holistique et constituer les bases d'une infrastructure durable d'information et de recherche

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 9 décembre 2008 à Ottawa (Ontario)

sur l'éducation des Premières Nations qui sera axée sur le développement des capacités des Premières Nations aux niveaux communautaire, régional et national.

POUR CES MOTIFS :

1. Le groupe national de gestion des données sur l'éducation des Premières Nations de l'APN supervisera l'élaboration du Cadre national de gestion des données, d'information et de recherche sur l'éducation des Premières Nations, qui concernera les citoyens des Premières Nations habitant tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des réserves, tout en respectant les principes de la relation de nation à nation et ceux de PCAP et en travaillant en collaboration avec l'équipe de l'Enquête régionale longitudinale sur la santé des Premières nations (ERS);

2. Les Chefs et Conseils des Premières Nations ont le droit et le pouvoir de prendre des sanctions contre toute personne entrant dans une communauté des Premières Nations pour recueillir des données;

3. Les Premières Nations soutiennent, tant individuellement que collectivement, les principes établis de propriété, de contrôle, d'accès et de possession (PCAP) qui s'appliquent à la recherche, aux données et aux renseignements relatifs à l'éducation des Premières Nations;

4. Dans le cadre du Cadre national de gestion des données, d'information et de recherche sur l'éducation des Premières Nations, une stratégie de communication sera élaborée dans le but d'aviser les ministres fédéraux de la position des Premières Nations et de soutenir l'exigence, à court et à long terme, relative au financement du Cadre national de gestion des données, d'information et de recherche sur l'éducation des Premières Nations et aux futures structures qui faciliteront l'exercice de la compétence des Premières Nations dans les domaines de l'information et de la recherche.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 9 décembre 2008 à Ottawa (Ontario)

PHIL FONTAINE, CHEF NATIONAL